



Fumel

Le magazine de votre ville



Opération petit déjeuner



Edito



Urbanisme



Jeunesse
et scolarité



Sports



La Tribune



Actualités



Commerces
et Communication



Social



Calendrier



État Civil
Zoom

Services et horaires de votre Mairie

Accueil.....05 53 49 59 69

Lundi au Jeudi 8h30-12h et 13h30-17h/Vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30

État Civil.....05 53 49 59 71

Lundi au Jeudi 8h30-12h et 13h30-17h/Vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30

Affaires Scolaires.....05 53 49 59 76

Lundi au Jeudi 9h30-12h et 13h30-17h/Vendredi 9h30-12h et 13h30-16h30

Élections.....05 53 49 59 72

Lundi au Jeudi 8h30-12h et 13h30-17h/Vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30

Service Social05 53 49 59 79

Lundi au Jeudi 8h30-12h et 13h30-17h/Vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30

Aide aux personnes isolées05 53 49 59 65

Lundi au Jeudi 14h-17h30/Vendredi 14h-16h30

Service Communication.....05 53 49 59 89

Lundi au Vendredi 8h30-12h et 13h30-17h30

Bibliothèque05 53 49 59 73

Lundi 14h-16h/Mardi et Mercredi 9h-12h et 13h30-17h30

Vendredi 9h-12h et 13 h 30-16h30/Samedi 10h-12h - Fermée le jeudi toute la journée

Point Jeunes05 53 49 59 78

Lundi au Jeudi 9h-12h et 14h-18h - Vendredi 9h-12h et 14h-16h30

Service Technique05 53 49 59 66

Lundi au Jeudi 8h30-12h et 13h30-17h30/Vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30

Service Urbanisme.....05 53 49 59 88

Lundi au Jeudi 9h-12h et 13h30-17h30/Vendredi 9h-12h

Réservations Salles05 53 49 59 66

Lundi au Jeudi 8h30-12h et 13h30-17h30/Vendredi 8h-12h et 13h30-16h30

Police Municipale.....05 53 49 59 75

Lundi au Jeudi 8h-12h et 13h30-17h30/Vendredi 8h-11h

Pour obtenir un rendez-vous auprès de M. le Maire,
prendre contact avec l'accueil.

Permanences des services de votre Mairie

- **Conciliateur de justice** *Tous les jeudis de 9 H 00 à 10 H 30*
prendre rendez vous Madame EYMERY au **05 53 36 27 55**

- **PACT HABITAT** *1er jeudi du mois de 9 H 30 à 10 H 30*
prendre rendez vous Madame BONNAUD au **05 53 77 35 01**

Permanences au Centre d'Accueil Municipal (ancien lycée)

- **CICAS, retraite complémentaire**

2^e et 4^e mercredi sur rendez-vous au 05 53 47 18 38

- **CRAMA, service social** *2^e et 4^e jeudi du mois de 9h à 12h*

- **CRAMA, retraite** *sur rendez-vous au 3960*

- **SOS surendettement** *tous les jeudis de 17h à 18h30*

- **L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie**
et en **Addictologie 47** *prendre rendez-vous au 05 53 66 47 66*

Pour plus d'infos cliquez vite sur www.fumel-fr.com

Sommaire



Éditorial
3



Actualités
4



Urbanisme
5-9



Commerces
10-13



Jeunesse et scolarité
14-15



CCAS
16



Sports
17



Calendrier
18-19

La Tribune
20

Réponse
21



Etat-Civil
22



Zoom sur
23

Bulletin municipal « Fumel, Ville à Vivre »

1^{er} semestre 2011

Rédigé par les services de la Mairie de Fumel

Édité en 3 000 exemplaires

Directeur de la publication : Jean-Louis COSTES

Crédit photos : Service Communication

Conception graphique : Gisèle Constanty

Impression : Imprimerie de Blayac

Jean-Louis COSTES

Maire de Fumel
Président de Fumel Communauté
de Communes Fuméolois-Lémance
Conseiller Général de Lot-et-Garonne



édito

Chères fuméoloises, chers fuméolois

Je me réjouis de voir des projets structurants pour la Ville de Fumel se réaliser.

Au cours du premier semestre 2010, le chantier tant attendu de la restructuration de l'hôpital a démarré. Vous le savez, la santé est un enjeu crucial et je suis très attaché au maintien et au développement du service public de santé, notamment dans les zones rurales. Ce coup d'envoi du programme d'extension et de modernisation permettra d'améliorer la qualité des soins reçus par les patients et les conditions de travail des personnels. Je remercie tous ceux qui oeuvrent au quotidien dans cet établissement, récompensé à nouveau en 2010, par un classement particulièrement flatteur, 3ème place sur plus de 450 établissements au plan national. Je suis fier de leur travail et des valeurs humaines qu'ils défendent.

Un deuxième chantier, relatif au sport et aux loisirs a vu le jour, je veux parler de la restructuration de la piscine intercommunale de Fumel. Ce nouveau parc aquatique comprendra un bassin sportif, un bassin ludique ainsi que des jeux d'eau, mais il faudra attendre plusieurs mois avant de pouvoir profiter de ce nouvel équipement.

Aussi, je vous invite comme chaque été à venir nombreux découvrir et profiter des animations estivales programmées sur la ville et son château de Bonaguil.

Je souhaite à chacun de vous un excellent été 2011.

Orientations budgétaires 2011



Jean-Pierre
Mouly

1er Adjoint



Le budget de la commune de Fumel, adopté le 29 avril dernier se caractérise par la non augmentation des taux d'imposition depuis 7 ans et par un auto financement accru des projets d'investissement.

La gestion saine de la ville de Fumel permet ainsi de ne pas accroître la fiscalité pesant sur les administrés et de limiter le recours à l'emprunt afin de ne pas handicaper l'avenir.

L'année 2011 sera marquée par :

- la poursuite des travaux de l'église de Fumel et des cimetières,
- l'amélioration du Parc des Sports Henri Cavallier (toiture du gymnase, installation d'un parc multi sport, skate parc...),
- l'embellissement des salles communales polyvalentes, de la salle des mariages et de la salle du Conseil Municipal,
- l'amélioration des bâtiments scolaires et la mise en place d'un self-service à l'école primaire Jean-Jaurès,
- le lancement d'un nouveau programme pluri-annuel de rénovation du Château de Bonaguil,
- l'achèvement des gros travaux de voirie et de réseaux permettant l'octroi de nouveaux permis de construire sur la commune,
- l'amélioration des ateliers du service technique de la Ville qui depuis le mois de mai regroupent les 32 agents du service entretien des espaces verts et entretien des bâtiments communaux.

Au delà des missions de base connues de tous, les agents communaux assurent la logistique des animations et festivités de la commune (marché, animations gourmandes, fêtes médiévales, festival de Bonaguil...).

Enfin le Conseil Municipal a validé le projet de rénovation urbaine porté par la communauté des communes. L'année 2011 sera essentiellement consacrée à la phase étude pour espérer démarrer les travaux d'amélioration du centre ville dès 2012.

O PÉRATION

F AÇADE



Marie-Lou
Talet
Adjointe
à l'urbanisme
et au Tourisme



Le service urbanisme de la Ville travaille actuellement sur la mise en place d'une opération façade.

En parallèle de l'Opération Urbaine Collective menée par Fumel Communauté, l'Opération Façade s'inscrit dans une volonté de la municipalité de revaloriser le cadre bâti et l'esthétique urbaine.

Ce dispositif vise à sensibiliser et inciter les propriétaires immobiliers du centre ville à valoriser et entretenir leur patrimoine afin d'offrir aux habitants comme aux visiteurs un environnement agréable. En effet, dans une ville, la qualité et l'aspect des façades contribuent à la perception de l'espace urbain et conditionnent largement l'impression que l'on a de l'espace public et de la ville.

Concrètement cette opération se traduira par le versement d'une aide communale aux propriétaires, conditionnée par le respect du règlement établi (ravalement des façades ; réfection des garde-corps, des balcons, des éléments de modénature...).

Ces travaux seront assujettis aux règles d'urbanisme (obtention au préalable d'une autorisation d'urbanisme), aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France pour les immeubles situés dans le périmètre de protection des monuments historiques, au Plan Local d'Urbanisme de Fumel et aux recommandations de la charte de qualité urbaine élaborée dans le cadre de l'Opération Urbaine Collective.

Ce dispositif pourrait être proposé dans les prochaines semaines au Conseil Municipal pour une entrée en vigueur d'ici fin 2011.

A chaque projet son autorisation

Plan Local d'Urbanisme

Le règlement de chaque zone du PLU est téléchargeable sur le site de la Ville, rubrique urbanisme.

Formulaires Autorisation d'Urbanisme

Les formulaires sont à disposition au service urbanisme de la Mairie et téléchargeables sur le site de la Ville, rubrique urbanisme.

Le service instructeur de la subdivision de la Direction Départementale des Territoires (ex DDE) de Villeneuve sur Lot assure une permanence tous les 1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois au siège de Fumel Communauté.

Tout administré souhaitant des informations sur l'instruction de son autorisation d'urbanisme peut rencontrer l'agent instructeur de 13h30 à 16h30.

Depuis la réforme de 2007, les autorisations ont été modifiées. Pour une grande majorité de vos projets, vous aurez à déposer soit une déclaration préalable soit un permis de construire. Vous trouverez ci-dessous une liste de travaux non exhaustive soumis à l'une ou l'autre des dites autorisations.

Déclaration préalable

Cette autorisation est nécessaire si vous réalisez des travaux de faible importance comme :

- *construction nouvelle jusqu'à 20 m²* (abris de jardin, garage, véranda...),
- *agrandissement jusqu'à 20 m² d'une construction,*
- *modification de l'aspect extérieur* (travaux de ravalement de façades, peintures, réfection de toitures...),
- *changement de destination* d'un bâtiment,
- *piscines* dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m², non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètres de hauteur du sol,
- *lotissements et autres divisions foncières* non soumis à permis d'aménager.

Permis de construire

Le permis de construire est notamment exigé pour :

- *l'agrandissement de plus de 20 m² d'un bâtiment,*
- *le changement de destination d'une construction* lorsque ces travaux sont accompagnés d'une modification de la structure porteuse ou de la façade du bâtiment,
- *la modification du volume de l'habitation* lorsque l'opération nécessite de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur,
- *la construction nouvelle* (maisons individuelles d'habitation et ses annexes...).

Vous avez également la possibilité de déposer un **certificat d'urbanisme d'information** pour connaître les règles d'urbanisme applicables au terrain. Ce certificat n'indique pas si le terrain est constructible ou non.

Si vous avez un projet et souhaitez savoir s'il est réalisable ou non vous pouvez, avant de demander une autorisation d'urbanisme, déposer un **certificat d'urbanisme opérationnel**.

Ma parcelle sur internet
www.cadastre.gouv.fr
Le cadastre est également consultable au service urbanisme.



La PVR, un outil de l'urbanisme opérationnel
La participation pour voies et réseaux (PVR) a été instituée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003.

La PVR permet aux communes de percevoir une contribution de la part de propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement. Cette contribution correspond à tout ou partie du financement des travaux nécessaires.

Quels sont les travaux finançables par la PVR ?

- la réalisation ou l'aménagement d'une voie,
- la réalisation des réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement,
- les études nécessaires aux travaux énumérés ci-dessus.

C'est ce dispositif qui a été utilisé par la commune afin de permettre l'implantation de nouvelles constructions aux lieux-dits « Vignerac », « Ribatel », « Burladis ». Dans ce secteur, il a été nécessaire d'élargir une voie, de renforcer le réseau d'électricité et d'eau potable quant il était déjà existant ou de les créer dans les zones non desservies.

Cet outil est également utilisé au lieux-dits « Au Sauvage » et « Mestrejean » .



« La Recluze », un quartier nouveau

Ce quartier, actuellement entre ville et campagne est en pleine évolution et est marqué par une nouvelle urbanisation.

Avec la mise en place d'une participation pour voirie et réseaux, la commune de Fumel a pu ouvrir à l'urbanisation plus de deux hectares de terrains.

Aujourd'hui, deux maisons sont sorties de terre et deux autres devraient prochainement être construites.

Quatre terrains communaux sont actuellement en vente. S'adressez au service urbanisme pour des renseignements complémentaires.

Après les travaux d'embellissement du centre culturel, la construction du nouveau foyer troisième âge c'est au tour de la piscine intercommunale de Fumel de connaître une réhabilitation.

Cette réhabilitation permettra de retrouver une cohérence avec les autres équipements sportifs et culturels et une unité paysagère.





Le PPR : un outil pour une stratégie globale de prévention

Un Plan de Prévention des Risques Inondation et Instabilité des berges du Lot est en cours d'élaboration. Les cartes des aléas « Erosion des Berges » et « Inondation du Lot et de ses affluents » sont consultables au service urbanisme de la Ville. Un registre est à votre disposition afin de recueillir vos observations.

Ce PPR viendra règlementer l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels sur les zones concernées et la non aggravation des risques. Le PPR vaut **servitude d'utilité publique** qui s'impose à tous.

Opération Urbaine Collective FISAC

« Une Opération Urbaine Collective a pour but d'aider les actions et travaux d'intérêt général décidés par les communes en vue de conserver et de fortifier le tissu des entreprises commerciales, artisanales et de services compris dans un périmètre préalablement défini. Cet objectif de redynamisation doit être inséré dans une démarche globale de développement économique et d'adaptation de l'urbanisme aux besoins du commerce, de l'artisanat et des services. »

L'Opération Urbaine Collective s'inscrit dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce et est menée par « Fumel Communauté » sur les communes de Fumel et Monsempron-Libos. L'objectif principal de cette opération étant la redynamisation du centre ville dans un environnement urbain de qualité.

Cette opération se compose en deux volets :

- Des aides directes aux entreprises pour la rénovation de vitrines, les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite, les équipements destinés à assurer la sécurité, les investissements relatifs à la modernisation de leurs locaux d'activités...

- Des opérations de réaménagement urbain
Les aménagements urbains prévus sur la commune de Fumel seront réalisés au cours de trois tranches.

- La tranche 1 prévoit la réfection du parking « des Chèvres », afin de le rendre plus accessible et de faciliter le stationnement. La place Gambetta sera aménagée pour accueillir le marché et recréer une véritable centralité en ville.

- En tranche 2, les rues de la République et de l'Eglise seront aménagées afin de favoriser la circulation des piétons et des véhicules.

- Les aménagements urbains de la tranche 3 seront essentiellement consacrés à la réfection de l'avenue de l'usine en mettant l'accent sur le patrimoine industriel.

L'enfouissement des réseaux (câbles électriques, poteaux, télécom...) en centre ville sont actuellement à l'étude.

De plus, une charte de qualité urbaine est en cours d'élaboration. Elle servira d'outil pratique avec des préconisations visant à concilier patrimoine et activités commerciales et touristiques, l'objectif recherché étant d'harmoniser les façades commerciales, les façades supérieures et la signalétique.

Cimetières

Transmission d'une sépulture

Une sépulture revient en indivision aux héritiers ou à sa descendance

La famille doit faire preuve de ses droits toutes les trois générations. L'entretien ou la réparation d'une sépulture (monument, caveau) ne donne aucun privilège à un héritier : l'indivision fait que tous les héritiers sont à égalité. Important : s'assurer que la mairie a connaissance de l'adresse d'un ou de plusieurs concessionnaires (après un décès, un déménagement...).

En l'absence de disposition testamentaire du dernier titulaire initial d'une concession funéraire, celle-ci est transmise aux héritiers des héritiers : frères, sœurs et cousins. En sont exclus les conjoints (art. L. 2223-13 du CGCT). La règle de l'indivision permanente s'applique et chaque héritier possède des droits égaux sur la concession. Aucune opération ne peut être décidée sans l'autorisation des autres co-indivisaires.



Funérarium

En raison de l'extension de l'hôpital de Fumel, l'accès au Funérarium se fera dorénavant par le chemin de Fitou.

Reprise des concessions temporaires, pérennes (30-50 ans)

La commune de Fumel a entrepris une procédure de reprise des concessions temporaires ou pérennes. Celles-ci sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement. A défaut du paiement de cette redevance, le terrain concédé fait retour à la commune. Il ne peut cependant être repris par elle que deux années révolues après l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé.

De plus, un relevé des concessions en état d'abandon est en cours.

L'état d'abandon se décèle par les signes extérieurs nuisant au bon ordre et à la décence du cimetière. Il s'agit donc de concessions qui ne sont plus entretenues : clôture métallique tordue, monument sale ou brisé, plaque usée dont les inscriptions sont effacées, pierre fracturée, envahissement d'herbes folles...

Si vous êtes concernés par l'une ou l'autre situation, nous vous invitons à vous rapprocher des services de la Mairie.

Extension du cimetière communal

Afin d'anticiper la saturation des équipements actuels et en compléments des procédures de reprises des concessions, la commune a décidé de réaliser une extension du nouveau cimetière de Fumel. Cette extension est prévue sur un terrain communal contigu au cimetière actuel. Ce terrain a fait l'objet d'une étude hydrogéologique par la société OPTISOI et un hydrogéologue a été mandaté par l'Agence Régionale de Santé (délégation d'Agen) et a émis un avis favorable. La procédure d'extension doit se poursuivre par une enquête publique diligentée par les services de l'Etat.

Oeil

au centre ville de Fumel



Dominique Labusquière
Adjointe au Commerce

Proche de vous

Plus près de chez vous et surtout plus proche de vous, tout simplement, découvrez un magasin où accueil et convivialité se donnent rendez-vous pour faire le plein de frais, de services, toute l'année, et pour répondre à toutes vos envies.

Proxi, des solutions pour vous faciliter les courses au quotidien...

Où les trouver

Madame Jacqueline VEYRY
7-9, rue du Barry
47500 FUMEL

Horaires

Du lundi au samedi : de 8h30 à 12h30
et de 15h00 à 19h30

Les dimanches et jours fériés : de 8h30 à 12h30

Les services

- dépôt de pain - boissons fraîches - sandwiches
- produits régionaux
- livraison à domicile
(voir conditions en magasin)



Jacqueline VEYRY possède également un dépôt vente nommé DISCOUNT 47 - discount tout produit - Route de Périgueux - à Fumel ouvert du Lundi au Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h et le dimanche après-midi de 14 h 30 à 18 h 30.



Des solutions pour vous faciliter
les courses au quotidien ...





Le Marmiton Magique

Alexandra entretient un rapport avec la cuisine depuis son enfance.

En grandissant, elle a tout naturellement poursuivi la curiosité culinaire... Elle s'est penchée sur des cuisines plus élaborées, plus complexes, parfois même "exotiques", découvrant sans cesse d'autres saveurs, d'autres combinaisons d'ingrédients...

Sa vie professionnelle n'a pas commencé dans ce domaine... Quoique... Alexandra fabriquait du vin. Durant ces huit années d'études d'oenologie, elle a exercé comme maître de chai dans un très vaste vignoble varois.

L'idée de créer sa propre entreprise lui est venue plus tard. En novembre 2006, elle a quitté la côte d'azur pour le Sud Ouest, pour installer son commerce. En 2008, le Marmiton Magique faisait le tour des marchés d'aquitaine.

Et puis le Marmiton Magique "Traiteur" a vu le jour en décembre 2010.

Ses prestations aujourd'hui peuvent couvrir des événements très divers comme "banquets professionnels ou associatifs, des réunions familiales, des repas d'anniversaires, de communion ou de baptême....»

Contact Marmiton Magique :
05 53 75 09 95 ou 06 10 10 92 30

Zubic Bazar prend ses marques à Fumel



Nathalie Zubic a déployé l'univers bohème et coloré de son Bazar de roulottes en plein cœur de la ville, rue du Barry, à la fin de l'année 2010. Tout le matériel original nécessaire aux broderies créatives et aux ravissantes créations de style glysie vintage qui l'ont fait connaître sont là. Vous pouvez découvrir Rubans de soie, tuiles et laines de toutes les couleurs, fils d'embellissement, dentelles, galons, perles et boutons, ou encore modèles originaux.

Dans son "natelier", Nathalie Zubic propose tous les mois, des cours de broderie et de couture créative, en après-midi ou à la journée, de manière régulière ou ponctuelle. Le Bazar de roulottes est fermé les lundis et jeudis pour laisser place aux ateliers qu'elle anime à l'extérieur : clubs de patchwork ou université populaire de Moissac, entre autres..

Atelier boutique Bazar de roulottes,
rue du Barry à Fumel Tél. 05 53 36 59 23
<http://natelier.canalblog.com>
<http://www.bazaroulottes.canalblog.com>



Madame Abbasia ZENASNI s'est installée à Fumel depuis quelques mois. Son activité est variée : nettoyage de bureaux, immeubles, locaux industriels et commerciaux, surfaces vitrées, entretien d'espaces verts. Intervention régulière et devis sur demande.

ZENASNI Abbasia
47, avenue Léon Blum - Fumel
Tél : 06 59 61 90 03
Mail : zenassia@hotmail.fr



Alicia connaît Fumel. Elle a travaillé aux parquets Marty quelques années. Après une formation pratiquée à Montauban, elle décide de s'installer à Fumel et « L'As du Percing » ouvre ses portes en Janvier 2011.

Alicia
17, rue Léon Jouhaux
47500 Fumel
Tél : 06 47 85 98 17



Gym en avant

Estelle a choisi Fumel pour ouvrir un centre de remise en forme sur tables motorisées. Cette activité de gym douce se pratique sans effort sur un circuit de 8 tables qui accompagnent votre corps dans tous ses mouvements.

Cette méthode basée sur la douceur et la répétitivité des mouvements a fait ses preuves depuis les années 1990.

Estelle vous attend de 10 heures à 19 heures sans interruption.

La première séance est offerte.

Estelle
2 rue Léon Jouhaux - 47500 Fumel
Tél : 05 53 36 81 99
06 11 05 14 66
Mail : linepubandco@live.fr



Michel Martin
Adjoint aux affaires scolaires

Petit déjeuner bien apprécié



Dans le cadre de la convention passée entre la municipalité et la société Scolarest pour la fourniture des repas dans les écoles de la commune, il est prévu que la société organise des animations participant au respect de l'équilibre alimentaire et à l'éducation des enfants.

Mardi 5 avril, c'était au tour des élèves de la maternelle du Centre de déguster jus de fruits, céréales, pain beurré, confiture, laitages et fruits, le tout accompagné de chocolat au lait.

Les enfants étaient enchantés et certainement auront l'envie de réclamer la même chose chaque jour.



Journée carnaval

La journée carnaval s'est déroulée le 25 mars à l'école maternelle du Centre. Les enfants et les enseignants étaient tous déguisés différemment mais " la princesse " était à l'honneur pour les petites filles et " spiderman " pour les petits garçons.

Les enfants ont pu déguster de bons gâteaux et friandises et s'amuser tout l'après-midi.



Journée " Pêche "

Les jeunes enfants de l'école primaire Jean-Jaurès (classe CM1) ont été sensibilisés à la journée pêche au lieu-dit « le Roucou » le 19 Juin 2011. Le matin les enfants ont pu regarder une projection du film « *Comme un poisson dans l'eau* ». Des questions inattendues ont été posées tout au long de la projection.

Le midi « pique-nique » au plan d'eau suivi d'un après-midi pêche. Les enfants sont repartis avec des truites et des cannes à pêche offertes par l'AAPPMA. Très bonne journée pour eux.



Mission « pont-levis » à Bonaguil

Ce mardi 7 juin 2011 n'était pas un jour ordinaire pour deux classes de l'école Jean-Jaurès de Fumel. Sous la houlette de leurs enseignantes, Stéphanie Hennaff pour les CE2/CM1 et Clémence Aubey pour les CM1, les élèves se sont dirigés vers le Château de Bonaguil. Ils y ont été accueillis par Patrick Arassus, Directeur du site, qui a fait découvrir à chacune des deux classes ce magnifique vaisseau de pierre, phare du patrimoine de notre territoire.

Pendant qu'un groupe a suivi la visite, les autres enfants ont participé à un atelier sur les leviers dirigé par Madame Hennaff avec la collaboration de Virginie Mills, médiatrice culturelle de Bonaguil. La mission de ces jeunes chercheurs en archéologie expérimentale était de reconstruire la maquette d'un pont levis. Encadrés par leur enseignante, ils se sont servis de fiches pédagogiques imaginées par Patrick Figeac, Proviseur de LEP en retraite et JF Lagarde, enseignant à la SEGPA du Collège Crochepierre de Villeneuve sur Lot. Ce dernier et son collègue, Philippe Skaleiski, également enseignant, sont les créateurs de la maquette en pièces détachées. C'est un vrai travail de construction avec des hypothèses sur les emplacements et les équilibres que les élèves ont dû mener afin de restituer un pont-levis en état de fonctionnement.

La réussite de cette mission va permettre la création par la SEGPA de maquettes pédagogiques contenant des copies de la maquette utilisée.



Odette
Langlade

Adjointe
aux affaires
sociales

L'Association France Alzheimer 47 en Fumélois



FRANCE ALZHEIMER 47, dans le souci de venir en aide à toutes les familles du département, désireait faire connaître son action dans le Fumélois. A cet effet, Monsieur SPITONI, directeur délégué du Centre Hospitalier de FUMEL et l'un de ses collaborateurs, Monsieur ZAMO, cadre supérieur de santé de l'établissement, ont initié une réunion à laquelle participaient également Madame LANGLADE, responsable du CCAS de la Mairie de Fumel, quatre responsables d'associations d'aide à domicile ASSAD et ADMR, et deux bénévoles de FRANCE ALZHEIMER 47. Il a été décidé d'ouvrir une permanence d'accueil et d'écoute au Centre Hospitalier, à compter du jeudi 9 juin 2011.

Cette permanence sera assurée par un bénévole dans la salle des consultations mise à disposition par le Centre Hospitalier de Fumel, le 2e jeudi de chaque mois de 10 heures à midi. En cas d'urgence un rendez-vous pourra être pris au 05 53 40 54 11.

Au cours de ces entretiens, les familles seront écoutées, pourront évoquer leurs problèmes particuliers, obtenir des informations et être orientées, éventuellement vers d'autres services.

Par la suite, il sera possible d'organiser d'autres actions avec FRANCE ALZHEIMER 47 : par exemple, une formation destinée aux aidants. En effet, depuis un an, des sessions gratuites de formation, ouvertes à tous les aidants familiaux, sont organisées dans d'autres villes du département à la satisfaction des familles.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à :

- . FRANCE ALZHEIMER 47 - 05 53 47 90 67
- . Centre Hospitalier de Fumel - 05 53 40 54 00
- . CCAS de la Mairie de Fumel - 05 53 49 59 79
- . ADMR - 05 53 36 63 51
- . ASSAD - 05 53 40 98 82

Le défibrillateur du Rotary aux Trois-Vallées

En présence d'une bonne centaine d'adhérents au repas du mercredi midi, la section fuméloise 1690 du Rotary, représentée par Messieurs M. Jadoul, Mahinc et le docteur Mézergues, était venue au club des Trois-Vallées pour remettre au Maire, Jean-Louis Costes et à Madame Odette Langlade du CCAS, un chèque de 1700 euros afin que la nouvelle présidente, Madame Laburthe Raymonde puisse doter l'association du 3^e âge d'un défibrillateur cardiaque.



La solidarité locale en action :

le don au centre communal d'action sociale

Le C.C.A.S., institution de l'action locale par excellence, est assimilé à un organisme d'intérêt général ayant un caractère social, ce qui l'habilite à recevoir des dons et legs de particuliers et d'entreprises, ceux-ci bénéficiant en contrepartie d'une déduction fiscale. Ses actions de proximité sont directement orientées vers les publics fragiles ou défavorisés.

Le don à un CCAS ouvre droit au donateur à une réduction fiscale :

- Pour les particuliers de 66 % (dans la limite de 20 % du revenu imposable),
- Pour les entreprises, à hauteur de 60 % déductibles des impôts sur les bénéfices. (mécénat social)

Un « reçu de don aux Oeuvres » sera alors délivré par le CCAS au donateur.



Francis Aranda
Adjoint aux sports

Récompenses sportives

C'est le 4 février 2011 que la cérémonie des récompenses aux sportifs a eu lieu. 300 personnes ont été récompensées. Fumel est réellement une ville sportive. La Ville de Fumel accompagne tous les clubs par le biais de subventions (50 € par enfant de moins de 18 ans licencié à la Fédération et 30 € par enfant de moins de 18 ans licencié à l'UFOLEP). En outre, elle met gracieusement à disposition des clubs sportifs les installations et gymnases communaux dont elle assure l'entretien.

La Communauté des Communes de Fumel a la compétence sportive depuis la fusion avec la communauté du Tournonnais et l'étude des modalités d'exercice de la compétence sport est en cours d'analyse.

La randonnée « le 47 km du 47 », épreuve incontournable de notre territoire a atteint cette année les 800 inscrits. Preuve que notre territoire a des atouts majeurs à mettre en avant.



Trophées des sportifs 2011

CALENDRIER



LA DAME DE CHEZ MAXIM d'Hervé Van der Meulen (5 août)
Crédit photo: Lat / ADK



Fumel 19 h 30
place du château

21 juillet
28 juillet



Animations



gourmandes

4 août
11 août



Les orchestres Variation, Little Moon, Le Bandajazz
seront avec vous pour animer ces soirées.

été 2011

Les XI^e médiévales

8 -9 et 10 Juillet 2011

13 juillet : repas et bal (orchestre avec chanteuse JOSSE)

- **Place de la Renaissance** -

14 Juillet :

matin : défilé pompiers suivi d'un apéritif - **Place Voltaire** -

SOIR : Animation gourmande avec orchestre Variation suivi du feu d'artifice

- **Place de la Renaissance** -

Différents manèges seront installés Place de la Renaissance les 13 et 14 Juillet

Festival de Bonaguil-Fumel

Du 3 au 9 août 2011

3 août : 21 h 30 - Bonaguil : **Opening night**

4 août : 21 h 30 - Bonaguil : **Gulliver & fils**

5 août : 21 h 30 - Bonaguil : **La Dame chez Maxim**

6 août : 21 h 30 - Bonaguil : **Paris, Frou Frou**

7 août : 21 h 30 - Bonaguil : **Les femmes savantes**

8 août : 21 h 30 - Bonaguil : **Le souper**

9 août : 21 h 30 - Bonaguil : **Fiesta**

Maison du Festival - 1 place Georges Escande - 47500 Fumel 05 53 71 17 17

Animations gourmandes

Les jeudis 21 juillet - 28 juillet - 4 août - 11 août - Place du Château

Loisirs en fête

10 Septembre 2011

Noël des enfants

17 décembre 2011

Vos élus de l'opposition sont à votre écoute.

Ils vous invitent à assister aux séances publiques du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.



Annie Arènes



André Demel



Nicole Chevallier



Didier Liot



M-Ange Legal



J-Pierre Verrier

Les risques d'une gestion en trompe l'œil

Depuis près de trois ans, le groupe d'opposition tente d'alerter l'ensemble du conseil municipal sur les risques résultant d'une gestion en trompe l'œil. Les affirmations du maire et les chiffres publiés par la majorité voudraient laisser penser que tout va pour le mieux... Il n'en est rien.

Les recettes qui permettaient à notre commune d'assumer ses missions ont chuté. Certes la crise est passée par là mais les choix de l'Etat en matière de baisse des aides attribuées aux collectivités sont venus peser dans la balance. Sur le plan communal, cela aurait dû conduire à la plus grande prudence. Il aurait été judicieux notamment de repousser, à des jours meilleurs, certains projets à risques n'ayant pas de caractère prioritaire : comme le financement de la création d'un restaurant « haut de gamme ». Ils ont été conduits pour le prestige... Cependant, jusque là, le transfert de compétences - et donc de charges - à la communauté des communes ainsi qu'un recours ponctuel à l'emprunt permettaient de donner le change sur le plan budgétaire. Cela ne pouvait durer. Faudra-t-il augmenter la pression fiscale ?

Aujourd'hui, notre commune rencontre même des difficultés pour l'entretien courant de son patrimoine. On le voit avec les problèmes posés par l'entretien du gymnase proche de la Cité Scolaire. Ils viennent de conduire Monsieur le Maire à prendre en otages élèves et parents d'élèves pour tenter de trouver une solution de financement auprès du Département et de la Région.

Selon l'estimation des services techniques, il faudrait 800 000 € pour remettre la structure en état. Une somme dont l'importance montre, à l'évidence, que l'entretien courant qui aurait permis au bâtiment de moins se dégrader, n'a pas été réalisé en temps opportun. Pourtant, Monsieur le Maire affirme que 60 000 € sont investis chaque année par la collectivité pour les frais de petit entretien et de gardiennage de la structure. Si cela est exact, il y a également un souci: soit le petit entretien est facturé à des prix trop importants, soit le gardiennage coûte trop cher.

Le maire de Fumel a donc demandé au Département et à la Région de mettre la main à la poche... en menaçant de fermer la structure le 30 juin 2011 au cas où les deux collectivités refuseraient de payer.

Si le Département et la Région indemnisent chaque année la commune de Fumel - à hauteur de 31 365 € - pour l'utilisation du gymnase par les élèves du collège et des lycées, il n'existe aucun régime d'aide qui permette au Conseil général et au Conseil régional de se substituer totalement aux communes pour l'entretien des bâtiments qui leur appartiennent. Certes une aide partielle pourrait être attribuée pour la rénovation - environ 45 000 € pour l'investissement prévu - dans le cadre des subventions habituelles mais le maire juge que cette somme est insuffisante.

Ainsi, au cas où le maire persisterait dans sa tentative de bras de fer, le gymnase communal de l'avenue Charles de Gaulle fermera ses portes... au détriment des élèves de la Cité Scolaire et aussi, des sociétaires des associations qui utilisent la structure.

Retrouvez-nous sur www.libreexpression-fumel.org
pour un débat ouvert et respectueux de tous



Nous vous souhaitons un bel été en Fumélois, ou ailleurs...

Réponse de Jean-Louis Costes, Maire de Fumel et des élus de la majorité

Pourquoi tant de mensonges alors que les chiffres sont là ?

La Commune de Fumel affiche de bons résultats financiers tout en limitant le recours à l'emprunt ! L'excédent de fonctionnement de 1 470 752,61 euros a augmenté de 20 % en 2010 par rapport à l'année précédente (1 226 445 euros en 2009) . De même, le résultat définitif global du budget a augmenté de 123 702,87 euros en 2010 pour atteindre la somme de 1 135 009,94 euros !

Cette gestion rigoureuse a permis à l'équipe que je conduis de ne pas augmenter les impôts communaux depuis 2005, soit pour la 7^{ème} année consécutive ! Notre objectif a toujours été de limiter la pression fiscale des fumélois et préserver ainsi leur pouvoir d'achat . Le Conseil Général et le Conseil Régional n'ont pas eu la même volonté .

Pour tenir cet engagement, la commune entend supporter les charges qui lui incombent mais refuse de faire payer les fumélois pour des compétences qui relèvent de la Région Aquitaine et du Département de Lot et Garonne.

En effet, depuis les lois de décentralisation (loi du 22 juillet 1983, loi du 7 janvier 1983), les collectivités compétentes en matière d'établissement scolaire (région pour les lycées, département pour les collèges) doivent s'assurer que l'éducation physique et sportive est enseignée dans de bonnes conditions. Or, depuis plusieurs mois, la commune de Fumel alerte lesdites collectivités sur la dégradation des installations sportives de Moncany, liée à la vétusté d'une part, et à la fréquence d'utilisation des scolaires d'autre part, et demande à ce que leurs efforts soient conjugués pour que les élèves retrouvent des conditions normales de sécurité.

Pendant plus de vingt ans, la ville de Fumel a mis gracieusement à disposition le gymnase de la cité scolaire.

Depuis l'année scolaire 2006 nous avons réussi à obtenir un remboursement partiel d'environ 50 % des frais de fonctionnement. Les autres 50 % sont encore payés par les Fumélois alors qu'ils devraient être supportés en quasi-totalité par le Conseil Général pour les collégiens et les lycéens qui le fréquentent !!!

Le gymnase de Moncany nécessite aujourd'hui une réhabilitation d'environ un million d'euros.

La Ville de Fumel n'entend pas s'endetter en lieu et place des collectivités responsables des établissements scolaires , d'autant que la commune met aussi à disposition du Collège K. Thouailles de Libos, le Parc des Sports Henri Cavallier dont elle va supporter seule la rénovation de la toiture du gymnase pour un montant de 102 000 euros sur le budget 2011.

Je demande simplement à chacun de respecter ce que prévoit la loi !

État CIVIL

Naissances

- ASPESSADA William Adam
- BURRET-DE SOUSA Léa Marcelle
- CURE-MOREL Logan Benoît Jean-Gérard
- DANNACHER Oriane Yvonne
- DINIS COSTA Joao Pedro
- DUGAST Kélia
- DUTHIL-POINCHEVAL Ethan Philippe Marc
- EL RHAZOUANI Marouane Mohamed
- FERRET Gabin
- GEOFFROY Paul Thomas
- GOMEZ Célia Rose-Marie
- JOAQUIM Robin
- RAJI Abdessalam
- SARRAT Paola Elise
- ZNIKER Larbi

Mariages

- ABALO Marie et LAFARGUE Jean-Marc Gaston
- AOUIFIA Fahde et MADRASSI Soukaina
- BELDEAN Cornel Antonel et VASILICA Raluca Claudia
- LESPINASSE Sylvie Marie Jacqueline et ROYO Albert
- VASILICA Raluca Claudia et BELDEAN Cornel Antonel
- WAHI Ahmed et YMLYHEN Yamna

Décès

- ALÉJO Claudio • ALVES Alcino • ARANDA Antoine • BESSE Marcel • BIANCO Jacques Marius
- BOCHET André Lucien • BOUZANNE née CAPELLE Sabine
- CANTEGREL Julien • CARRARINI Gilbert Joseph • CARRIÉ née MOULY Marie
- CLAEYS Jean-Paul Lucien • COSTES née ROUMEGAS Jeanne Suzanne
- CRASSAT Achille Arnaud • CZAPLIKI Gaston • DARRÉ Robert André
- DAUSSE née DELMONT Ginette • DECHAMPS Claude Luc • DELMOULY Jean Guy
- DELTOUR André Jean • DUDITLIEUX Jean André • DUTIER Alexandre Louis • FARGUES Anne-Marie
- FAVAL née TEYSSEDOU Elise • FRANCES Dominique Jean-Paul • GABARRE née PAILHAS Marthe
- GAUDFRIN Gérard François • GHISLOTTI née LONINI Rosina • GILES née LABADIE Jeanne
- GIPOULOU née MAGNOL Fernande • GOSLINGA Simon Gorrit
- GOURBEAU née LACHAIZE Marie Louise • GOURDIN née LEROY Raymonde Marie
- GRENIER Jean-Paul Marcel • GUY née MÉDARD Jacqueline Amélie • GYSELS Jules Alexandre
- ISSARTIER Roland • JUNCKER née GANNEVAL Marie-Claude Georgette Louise
- LACROIX née MARTINEZ Marie-Thérèse • LAVAYSSÈRE née NICOLAS Fernande
- LÉGÉ née LEJEAU Raymonde Marie • LENFANT née MOLINIÉ Blanche Marie
- LOUBIERES André • MAGNOL née MOURCEL Régine • MARTIN née BARUTELLO Suzanne
- MARTINEZ née SANCHEZ Maria Joséfa • MAZARS René Auguste
- MINETTO née DEGRYSE Mauricette Henriette • MORALA Emilien
- NIBART née BILLORÉ Michèle Camille • ORREINDY née ETOURNEAU Lucie
- OULIÈRES née DELMAS Henriette Marie • PASTOR Rolland • PÉCHAL Marcel
- PELEY née POTTIER Frédérique Marie-Noëlle Monique Madeleine • PEZRON Jean-Pierre
- POURQUÉRY Yves • ROY née BORIE Odette • SALON née MARTINET Lucie
- SOULIER née TEIXEIRA VILELA DA Maria Alexandrina • TEMPRANO née VIDAL Yolande Sylvie
- VALLÉE Jean Louis • VANDERPUTTEN Henri Jean-Pierre

Zoom sur

Expo plurielle du 1er au 15 Mai 2011

Pose de la 1ère pierre de l'hôpital le 4 février 2011

Trophées des Sportifs le 4 février 2011



Maisons fleuries le 22 Janvier 2011



Festival de Bonaguil Fumel

3 au 9 août 2011



LA DAME DE CHEZ MAXIM d'Hervé Van der Meulen (5 août)

Crédit photo: Lot / ATA.